AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin\_Registre de copies de lettres envoyées\_CNAM FG 15 (16)ItemJean-Baptiste André Godin à Alphonse Grebel, 8 juin 1875

# Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Grebel, 8 juin 1875

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

#### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

#### Informations sur le document source

CoteFG 15 (16)
Collation1 p. (232v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers. Paris

## Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Grebel, 8 juin 1875, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 21/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/48468

## Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### **Présentation**

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>8 juin 1875</u>
Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)
Destinataire<u>Grebel, Alphonse (vers 1819-)</u>
Lieu de destinationGuise (Aisne)

# **Description**

RésuméSur un litige relatif à une haie mitoyenne avec la propriété de Lefèvre père. SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

## **Mots-clés**

#### Procédure (droit)

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 07/07/2023 Dernière modification le 18/09/2023

The forman Great.

Je was fair remarquer gree me hais a été glantes den\_ commun accord ance M. teprire, pere: qu'elle ésais plusatot partout in plus de Count de la limite du mon servien qu'à une mainaire distance. Pai constate dessie rement que les bornes de la heris stains renversees & mon cote par la pourse Elas torre, " est. ce par cela per for it croise aujour item que ma lais me voix par à le distance vouler. Dans Tous les cas, il me semble que les pretentions de

16. Leterio sout racronives; it me fact and cider que s'il est etabli o une façon certains que le drait ast de son coté. Jusqu'à ce que cette processe soit juite se ne peur croira. ou is prime demander ance raison que la rais mis arrachez, wise pomos que la Januarin tremmercian mest to monstaire dans ex cons. Es serais donner matiere and plus manrasies chicanes o' enague contino outre les properietaires. and nones consulto' A. withres dut le point " He est proposio que il commande der ce matiere. Orien à vous fortints,